

Les attentes des Français en matière d'environnement



Parmi les préoccupations pour l'environnement, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau reste pour la plupart des Français la première priorité d'action publique. Mais cette préoccupation apparaît en 2002 d'autant plus vive que les risques environnementaux s'affichent comme source de risques pour la santé. En dépit de cette sensibilité qui ne cesse de s'affirmer, les Français témoignent d'une certaine défiance vis-à-vis des pouvoirs publics tant en termes d'information que de capacité à agir concrètement.

Thierry Lavoux et Alexis Roy, Ifen

Quelle place pour l'environnement dans les préoccupations des Français ?

En 2001 s'est confirmée la montée de l'environnement parmi les sujets qui préoccupent le plus les Français. En effet, si 12% d'entre eux plaçaient en 1991 la dégradation de l'environnement en tête de leurs préoccupations, ils sont 18% à le faire en 2001 juste après la pauvreté en France (21%) ou après le problème de la drogue (21%). Cette tendance s'inscrit dans un mouvement général de montée de l'inquiétude face aux risques collectifs. Selon ces chiffres, avec les maladies graves et la violence, la dégradation de l'environnement s'affiche début 2001 comme une des trois préoccupations montantes des Français. Cette progression particulièrement marquée ces dernières années (+ 10 points entre 1999 et 2001) est très probablement à relier à une succession d'événements : fin 1999, la marée noire de l'Erika, les inondations de l'Aude et les tempêtes et, fin 2000-début 2001, les inondations dans l'Ouest de la France. Ces catastrophes naturelles ou industrielles qui s'enchaînent les unes après les autres auront ainsi fourni autant d'illustrations concrètes de la vulnérabilité et de la fragilité des écosystèmes.

Cela dit, l'accentuation en 2002 des préoccupations liées à la violence et l'insécurité ainsi que les inquiétudes suscitées par les attentats de New York du 11 septembre ont stoppé la progression de cette sensibilité à l'environnement. Le baromètre 2001 de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) confirme cette hypothèse. La violence dans les banlieues, qui préoccupait, en octobre 2000, 33% des répondants, est devenue, en novembre 2001, pour près de 54% d'entre eux, un sujet majeur d'inquiétude. La dégradation de l'environnement baisse, quant à elle, de près de 3 points passant sur la même période de 22% à 19%.

cupations liées à la violence et l'insécurité ainsi que les inquiétudes suscitées par les attentats de New York du 11 septembre ont stoppé la progression de cette sensibilité à l'environnement. Le baromètre 2001 de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) confirme cette hypothèse. La violence dans les banlieues, qui préoccupait, en octobre 2000, 33% des répondants, est devenue, en novembre 2001, pour près de 54% d'entre eux, un sujet majeur d'inquiétude. La dégradation de l'environnement baisse, quant à elle, de près de 3 points passant sur la même période de 22% à 19%.

La pollution de l'air et celle de l'eau inquiètent toujours...

Selon le baromètre de l'IPSN, avec le réchauffement de l'atmosphère (31%), la pollution de l'air dans les agglomérations (31%) et la pollution des lacs, des rivières et des mers (29%) viennent en tête des préoccupations environnementales des Français. Les résultats du Baromètre Santé 2000 du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES) corroborent ces chiffres. On y apprend en effet que, parmi les inquiétudes exprimées par les Français, celles liées à l'environnement sont les plus citées comme la pollution de l'air pour 66% des répondants, la pollution de l'eau (58%) ou encore les risques nucléaires (56%) alors que la consommation d'aliments transformés ou pollués est citée par 62% et l'insécurité par 60% des personnes interrogées. Ces chiffres élevés confirment l'idée que l'environnement devient un sujet de préoccupation d'autant plus aigu qu'il est perçu par les individus comme une menace potentielle pour leur santé.

Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?

(en %)

(Réponses classées par ordre décroissant des citations du début 2002)	Début									
	1991	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
La violence, l'insécurité	23	16	20	22	18	25	29	33	27	38
Les maladies graves	28	29	26	31	29	26	28	30	33	38
Le chômage	27	44	52	49	53	52	48	44	36	27
La drogue	37	30	28	21	24	22	20	22	23	21
La pauvreté en France	16	20	22	28	25	25	23	24	25	21
La dégradation de l'environnement	12	11	8	7	8	8	10	8	13	18
La pauvreté dans le monde	15	19	16	17	18	16	18	19	21	17
L'immigration	17	14	14	14	13	13	13	10	9	8
Les tensions internationales	16	9	7	7	4	5	4	5	7	6
Les conflits sociaux	4	3	2	4	7	5	3	4	4	4
L'Europe	6	6	2	2	2	3	2	1	2	2

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

...Et il revient à l'Etat de s'en occuper

A la demande de l'IFEN, le CREDOC suit, depuis 1994, l'évolution des réponses pour ce qui est des actions que l'Etat doit mener en priorité pour protéger l'environnement. En 2002, la réduction de la pollution de l'air et de l'atmosphère est toujours la première priorité pour 37% des répondants devant la lutte contre la pollution de l'eau (15%). Au total, plus des trois quarts de nos concitoyens (en cumulant les deux premières réponses) estiment que la protection de l'environnement est associée à la sauvegarde des ressources vitales (l'eau et l'air).

Dès qu'il s'agit de pollution de l'air, la taille des agglomérations joue évidemment un rôle dans les réponses : plus les personnes interrogées résident dans des villes importantes et plus elles expriment des attentes dans ce domaine. Celles qui habitent dans l'agglomération parisienne sont ainsi 45% à placer la réduction de la pollution de l'air comme première priorité contre 34% dans les communes de moins de 2000 habitants. Le niveau de revenu joue également un rôle significatif dans l'opinion. En effet, 41% des personnes gagnant plus de 2 300 € par mois contre 30% gagnant moins de 610 € par mois placent la réduction de la pollution de l'air comme première priorité d'action de l'Etat.

Les actions individuelles : le tri des déchets toujours plus en vogue

Le tri des déchets continue son irrésistible progression en 2002 parmi les actions individuelles les plus populaires. Avec 50% des

Les actions que l'Etat doit mener en priorité dans le domaine de la protection de l'environnement

(Réponses classées par ordre décroissant des citations du début 2002)	Début					
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
La réduction de la pollution de l'air et de l'atmosphère	39	44	33	37	43	37
La lutte contre la pollution de l'eau, des rivières et des lacs	12	12	18	13	12	15
Le développement de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement	9	8	10	10	9	12
La sauvegarde des plantes et des animaux	9	9	8	11	12	12
La lutte contre les risques de l'industrie nucléaire*	8	6	9	10	7	9
La protection des paysages	7	7	5	6	6	6
L'élimination et le tri des déchets*	8	8	8	8	5	6
La lutte contre le bruit	7	7	9	6	6	3
Ne sait pas	-	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100

Source : CREDOC - IFEN, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".
 * Ces deux items ont été modifiés en 1997. "L'élimination et le tri des déchets" a remplacé "l'élimination des déchets industriels" et "la lutte contre les risques de l'industrie nucléaire" a remplacé "la prévention des risques de l'industrie nucléaire".

réponses (+ 4 points par rapport à 2001), cette action a progressé de 10 points depuis 1996. Ceci est sans doute lié à la place particulière des déchets dans la sphère domestique, là où précisément s'exerce une relative maîtrise et où l'on peut plus facilement envisager le levier des "petits gestes" susceptibles de déboucher sur de grands résultats. Ce résultat est aussi lié à la plus grande diffusion des dispositifs de tri dans de nombreuses communes - autant de possibilités objectives d'agir qui rencontrent des intentions établies de longue date. Bien qu'occupant la deuxième et la troisième places du classement, la protection des paysages (12%) et la sauvegarde de la faune et de la flore (10%) sont évoquées quatre à cinq fois plus rarement que le tri sélectif des déchets. Les actions qui permettraient de réduire les pollutions de l'air et de l'eau ou de lutter contre le bruit apparaissent, quant à elles, hors de portée aux individus.

Qui doit résoudre les problèmes d'environnement ?

Les Français ont été interrogés sur la confiance qu'ils accordent à un certain nombre d'acteurs institutionnels pour prendre en charge la résolution d'une série de problèmes d'environnement. Concernant le bruit, les répondants estiment que les collectivités locales (commune, département ou région) sont les mieux placées pour agir avec 77% de réponses favorables. La qualité de l'eau fait l'objet de réponses équilibrées : 28% font confiance aux communes, 21% croient en l'action des régions et 18% en celle des départements. L'action des collectivités locales est plébiscitée (54% des réponses cumulées contre 25% pour l'Etat et 11% pour

l'Europe) en ce qui concerne le tri des déchets. Le contrôle des OGM et la limitation des risques liés au nucléaire sont quant à eux clairement du ressort de l'Etat et de l'Europe. Ainsi 54% des répondants estiment qu'il incombe à l'Etat de se charger des risques liés au nucléaire et 24% pensent à l'Europe. C'est aussi à l'Etat (43%) et à l'Europe (23%) que les Français confient majoritairement le soin de gérer la question des OGM. Enfin, les avis sont partagés lorsqu'il s'agit de la pollution de l'air : 41% font confiance aux collectivités locales et 41% pensent plutôt à l'Europe ou à l'Etat. Pour chacun de ces thèmes, le rôle que pourraient jouer les associations est considéré comme mineur (entre 10 et 19%).

Quelle complémentarité entre l'Etat et les particuliers ?

Les actions des pouvoirs publics sont une chose, les actions individuelles en sont une autre. Et la population a bien pris conscience que les contributions individuelles ne peuvent s'exercer dans les mêmes domaines que les interventions publiques. Si le tri des déchets est clairement ressenti comme étant du ressort individuel, le partage des responsabilités est en revanche plus flottant sur les actions suivantes : la protection des paysages (12% pensent que c'est du ressort des particuliers, 6% pensent que cela incombe à l'Etat), la lutte contre le bruit (7% pour les particuliers, 3% pour l'Etat) et la sauvegarde des plantes et des animaux (10% contre 12%). Comme on l'a souligné, c'est à l'Etat que revient le rôle de lutter contre la pollution de l'air. Seuls 8% des Français pensent pouvoir agir à ce propos (11% en 1998). Sur ce sujet, comme d'autres, où le comportement de chacun est un élément central du succès des politiques publiques, la montée de la prise de conscience des effets de la pollution de l'air au quotidien n'a pas fondamentalement modifié la perception que les gens ont de leur capacité à la réduire. Il y a bel et bien contradiction apparente entre des préférences (respirer un air sain et conduire sa voiture) et des contraintes (choix pas toujours possible entre la voiture et les transports en commun).

La confiance dans les autorités encore insuffisante

A travers des problèmes comme la pollution de l'air, la pollution des eaux par les nitrates et les pesticides, les risques chimiques ou ceux liés

Voici un certain nombre de problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement. Pour chacun d'entre eux, dites-moi à qui vous faites le plus confiance pour les résoudre ? (en %)

	Le bruit	La qualité de l'eau	La gestion des déchets	La qualité de l'air	Les risques liés aux OGM	Le nucléaire
A la commune	61	28	20	14	2	1
Au département	9	18	19	11	5	2
A la région	7	21	15	16	6	4
Ensemble "commune + département + région"	77	67	54	41	13	7
A l'Etat	11	16	25	28	43	54
A l'Europe	1	5	11	13	23	24
Ensemble "Etat + Europe"	12	21	36	41	67	78
Aux associations et regroupements de citoyens	10	11	10	18	19	14
Ne sait pas	1	1	1	2	2	1
Total	100	100	100	100	100	100

Source : CREDOC - IFEN, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 2002.

aux OGM, la question de l'environnement rejoint celle de la sécurité sanitaire. Or, c'est en grande partie aux autorités publiques qu'il revient d'assurer à chaque citoyen un niveau de sécurité environnementale et sanitaire aussi élevé que possible. Face à une montée des risques collectifs avérés ou potentiels (réchauffement climatique, pollution de l'eau et de l'air, gestion des déchets radioactifs), la question de la confiance dans les institutions est donc centrale. Interrogés en 2001 par l'IPSN à propos de la confiance qu'ils accordent à l'Etat concernant la protection des personnes dans divers domaines, 51% des Français refusent de la lui accorder pour les nitrates et les pesticides, 45% pour les plantes transgéniques et 48% pour la pollution des eaux ainsi que pour les déchets radioactifs. De même, 61% des Français estiment qu'on ne leur dit pas la vérité sur les dangers que représentent les déchets chimiques. Ils sont 65% à porter le même jugement pour les déchets radioactifs et 58% pour les OGM. C'est dans le domaine de l'information sur le nucléaire que la confiance dans les autorités publiques est la plus mise en

cause : 86% des Français pensent que le gouvernement ne leur dit pas la vérité alors qu'ils sont, pour ce sujet, 53% à faire confiance aux associations de consommateurs.

Pour résumer, si les Français pensent que l'Etat et les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer dans la résolution des problèmes d'environnement, ils demeurent moins convaincus de la capacité des autorités à, d'une part, produire une information crédible et, d'autre part, engager des actions efficaces pour assurer la sécurité environnementale et sanitaire de tous.

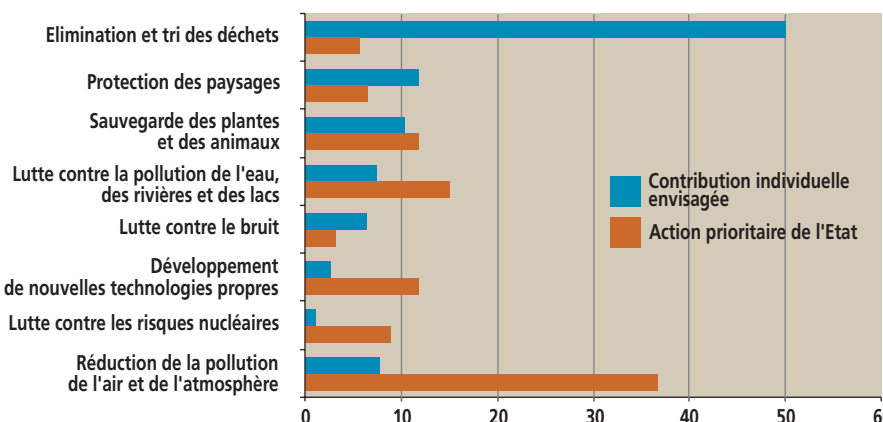
Quelle définition pour le développement durable ?

Au moment où les acteurs économiques et institutionnels se mobilisent de plus en plus autour du développement durable, il est apparu intéressant d'interroger les Français sur ce que recouvre, pour eux, cette notion. Un tiers (33%) des personnes interrogées estiment que le développement durable consiste à

"garantir un développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations à venir". Cette définition correspond à la définition officielle, proposée en 1987 par la commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement ("Rapport Brundtland"). Elle entre en concurrence avec une acception détournée mais très répandue dans les médias et parmi les acteurs économiques, selon laquelle le développement durable serait synonyme de croissance économique. Précisément, près d'un autre tiers des enquêtés (31%) pensent que le développement durable doit garantir la croissance économique et la création d'emplois. Il y a manifestement confusion entre "développement durable" et "développement" tout court. La notion de durabilité combine en effet progrès social, efficacité écologique, performance économique et équité entre les générations et entre les pays. Pour 18% des Français, le développement durable signifie une répartition plus équitable des richesses entre les pays du Nord et du Sud alors que 8% d'entre eux attribuent à cette notion des objectifs davantage orientés vers la préservation de l'environnement. Enfin, pour 6% des personnes interrogées, le développement durable implique une rupture nette avec le modèle de développement économique (produire et consommer moins). Force est donc de constater que, soumise à l'appréciation de l'opinion publique, la notion de développement durable reste encore floue, voire inexacte, pour beaucoup.

On parle de plus en plus de "développement durable". Parmi les différentes définitions suivantes, quelle est celle qui, selon vous, correspond le mieux à la notion de "développement durable" ?

Une comparaison des rôles entre l'Etat et les particuliers (en %)



Source : CREDOC - IFEN, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 2002.

• Garantir un développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures	33
• Garantir plus de croissance économique et de création d'emplois	31
• Mieux partager les richesses entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement	18
• Garantir un développement qui pollue moins et qui utilise moins de ressources naturelles	8
• Produire moins et consommer moins	6
• Ne sait pas	3
Total	100

Public attitudes to environmental concerns in France

According to the latest results of an ongoing survey commissioned by the French Institute for Environment (IFEN) and conducted by the National Centre for Research and Monitoring of Living Conditions (CREDOC), for most French people, of all environmental concerns, air and water pollution control remains the top priority for public action.

This concern, however, appears to be particularly pronounced in 2002 as environmental risks are presented as a health risk. Despite this ever-growing awareness, French people show a certain amount of mistrust towards the authorities, both in terms of the information they provide and their capacity to take concrete action. A third (33%) of respondents

correctly think that sustainable development involves "guaranteeing development that meets the needs of current generations without compromising the capacity of future generations to meet their own" ■

Méthodologie

Les données présentées ici sont issues de trois dispositifs d'enquêtes.

- [1]- L'enquête du CREDOC "Conditions de vie et Aspirations des Français" s'est déroulée en décembre 2001-janvier 2002. Elle a été réalisée en "face à face" auprès d'un échantillon de 2 002 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas - région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS (professions-catégories sociales) - ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement disponible.
- [2]- Le baromètre 2001 de l'Institut de Protection et de Sécurité Nucléaire (devenu depuis février 2002, l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire - IRSN) sur la perception des risques et de la sécurité a été réalisé en face à face en novembre 2001 auprès d'un échantillon de 1 032 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, suivant la méthode des strates (habitat x région) et des quotas (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle).
- [3]- Le baromètre santé 2000 du Comité Français d'Éducation pour la Santé (CFES) a été réalisé par téléphone auprès d'un échantillon aléatoire de 13 685 individus âgés de 12 à 75 ans.

Références

- CFES, Baromètre santé 2000, réalisé avec le soutien du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (DGS, Drees, Division sida), de la Cnamts, de l'OFDT, de la MILDT, du HCSP et de la FNMF.
- CHARRON S., MANSOUX H., MILOCHEVITCH A., Perception des risques et de la sécurité : résultats du sondage de novembre 2001, Note SEGR 02/02, janvier 2002, IPSN.

Les publications récentes de l'Ifen sur "Opinion et environnement"

- Collection Les données de l'environnement :
 - N° 70 : Les Français jugent leur environnement de proximité, octobre 2001.
 - N° 57 : La préoccupation des Français pour la qualité de l'eau, août 2000.
 - N° 41 : Pratiques environnementales des ménages et modes de vie, novembre-décembre 1998.
- Collection Etudes et travaux :
 - N° 28 : L'opinion des Français sur l'environnement et leur perception des risques naturels, juin 2000.
 - N° 22 : L'opinion publique sur l'environnement et l'aménagement du territoire en 1998, avril 1999.
- Collection Les dossiers de l'environnement :
 - La sensibilité écologique des Français, 2000.

VIENT DE PARAÎTRE

- "L'environnement en France-édition 2002".
Co-édition Ifen - La Découverte, 606 pages, 42 €.

Le chapitre "La société et l'environnement" (pp. 489-506) donne un panorama des transformations de la société française face aux enjeux environnementaux



(pollution de l'eau et de l'air, pratiques de consommation, tri des déchets, vote écologiste...). Sa bibliographie et les sites Internet référencés permettent au lecteur d'aller plus loin.

L'ifen élabore et diffuse documentations et informations scientifiques et statistiques sur l'environnement. Pour remplir sa mission, il s'appuie sur un important réseau de partenaires : services statistiques de l'Etat, établissements publics scientifiques et organismes spécialistes de l'environnement.

Les données de l'environnement

La lettre thématique mensuelle de l'Institut français de l'environnement
Abonnement : 8 numéros, 16 €

61, boulevard Alexandre Martin
45058 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 79 78 78 Fax : 02 38 79 78 70
E-mail : ifen@ifen.fr Web : http://www.ifen.fr

Directeur de la publication

Vincent Jacques le Seigneur

Rédactrice en chef

Marie-Paule Maillet (service des éditions)

Auteurs

Thierry Lavoux, Alexis Roy

Equipe de rédaction

Chrystel Leroux-Scribe

Traducteur

Mark Tuddenham

Maquette-Réalisation

BL Communication

Dépôt légal

ISSN 1250-8616

N° CPPAP 8-3086

L'OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ET DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES SUR L'ENVIRONNEMENT (OPRESE)

L'OPRESE est un observatoire animé par l'IFEN auquel participent plusieurs institutions engagées dans la recherche et les études sur la sensibilité environnementale de la société (Ministère de l'Écologie et du Développement durable, CNRS, INRA, Ademe, CREDOC, EDF, IRSN, ...). L'OPRESE a pour mission d'élaborer des outils de connaissance et de suivi des opinions et des pratiques, de réaliser des enquêtes et des études, d'en publier les résultats, ainsi que d'organiser des séminaires sur ces thèmes. L'OPRESE diffuse par courrier électronique la Lettre de l'Opres. Cette publication bimestrielle se veut un support d'information de ce qui fait l'actualité du thème Société & Environnement. Elle est disponible sur simple demande à oprese@ifen.fr.

Contact : Alexis Roy - Tél : 02 38 79 78 78 - Mèl : oprese@ifen.fr